

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA LIGUE HAVRAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.2.6 Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels détaillant les impacts en termes de recettes et de dépenses de la crise sanitaire covid-19 sur l'activité de l'association au cours de l'exercice 2020.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables retenues par votre association et notamment les principaux changements occasionnés par l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 ;
- Les paragraphes « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations corporelles » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations acquises au cours de l'exercice ;
- Le paragraphe « Fonds dédiés » structure par nature les fonds dédiés et fait apparaître les principaux impacts du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 ;
- Le paragraphe « Tableau des réserves et provisions réglementées » présente les variations de l'exercice en isolant les impacts liés au changement de méthodes lié à l'ANC 2018-06 ;
- Le paragraphe « Subventions d'investissement » expose les changements comptables occasionnés par l'application de l'ANC 2018-06.

Par ailleurs, la note 4.4.1 « Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire » de l'annexe expose les retraitements opérés expliquant le passage des résultats administratifs s'élevant à 531 558.70 € au résultat de l'exercice des comptes annuels s'élevant à 436 861.71 €.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les informations sur lesquelles se fondent ces données et à vérifier que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES RAPPORTS MORAL ET FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE HAVRE, le 09 juin 2021

Pour TGS FRANCE AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

JEAN-PAUL LAUZET
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS 2020

Association Ligue Havraise

75-79 rue Emile ZOLA
76600 LE HAVRE

Siren : 775 700 628

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES



1 Table des matières

1	Présentation de l'Association	4
2	Bilan au 31 décembre 2020	5
2.1	Bilan actif	5
2.2	Bilan passif	6
3	Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020	7
4	Annexe	9
4.1	Règles et méthodes comptables	10
4.1.1	Immobilisations Incorporelles et Corporelles	10
4.1.2	Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	11
4.1.3	Créances	11
4.1.4	Provisions Réglementées	11
4.1.5	Provisions pour risques et charges	12
4.1.6	Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)	12
4.1.7	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables au financeur	12
4.1.8	Fonds dédiés	12
4.1.9	Subventions d'investissement	13
4.2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE	13
4.2.1	Legs	13
4.2.2	Immobilisations en cours	13
4.2.3	EFELIHA : Subventions reçues	13
4.2.4	Le sinistre de l'Esat Porte Océane	13
4.2.5	Nouveaux Emprunts	13
4.2.6	Covid-19	14
4.3	DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN	15
4.3.1	Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau	15
4.3.2	Tableau des réserves et provisions règlementées inscrites au bilan	16
4.3.3	Tableau des provisions inscrites au bilan	16
4.3.4	Fonds dédiés	17
4.3.5	Subventions d'investissement	18
4.3.6	Etat des Immobilisations	20
4.3.7	Etat des amortissements	21
4.3.8	Etat des créances et des dettes	22
4.3.9	Etat des fonds propres	23
4.3.10	Etat des legs	24
4.4	Informations complémentaires	25
4.4.1	Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire	25
4.4.2	Engagements financiers	26
4.4.3	Effectifs (à la clôture de l'exercice)	26
4.4.4	Contributions volontaires en nature	27

4.4.5	Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)	27
-------	--	----

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Page 3 sur 27

1 Présentation de l'Association

L'Association La Ligue Havraise pour l'aide aux personnes en situation de handicap, a été créée en 1958. Reconnue d'utilité publique, c'est une Association de parents dont le siège est situé au 75 rue Émile Zola - 76600 Le Havre.

La Ligue Havraise gère au total 25 établissements et services, répartis sur 3 pôles sur le territoire havrais, nécessaires à l'accueil et l'épanouissement des personnes présentant une déficience intellectuelle, des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique ou encore un polyhandicap :

- Pôle enfance : IME l'Arbre à Papillons, EEAP Les Myosotis, IMP l'Espérance, IMPro la Renaissance, SESSAD Autisme et Déficience
- Pôle adulte : CAJ La Salamandre, CAJ le Perrey, FAM la Salamandre, FAM le Perrey, MAS les Constellations, MAS le Manoir, Foyer d'Hébergement Edmond Debraize, SAMSAH, SAVS
- Pôle travail : CAP Emploi, EFELIHA, Filiales Entreprises Adaptées Vauban, Filiale Entreprise Adaptée WEEE Vauban, ESAT La Lézarde, ESAT Porte Océane

L'Association accueille et accompagne plus de 900 personnes en situation de handicap et 1.400 personnes reconnues travailleurs handicapés suivies par Cap Emploi.

550 professionnels travaillent pour la Ligue Havraise et veillent au bien-être de ses usagers.

Dans son projet associatif, la Ligue Havraise affirme avec détermination son attachement aux valeurs humaines « Dignité des personnes, Respect, Acceptation de la différence, Tolérance et Solidarité » :

- En favorisant le développement de leurs capacités et l'émergence de leurs potentialités par l'éducation, le travail, les loisirs, l'éveil, la responsabilisation, l'autonomie ;
- En permettant l'accès à une qualité de vie ;
- En proposant un accompagnement et une écoute tout au long de la vie de la personne handicapée et de sa famille.

La société inclusive constitue la vision du projet associatif (2019-2023) de la Ligue Havraise avec le parcours de vie et la gouvernance de l'Association s'engage en ce sens au sein de son projet associatif.

Les grands axes du projet sont :

- L'effectivité des droits des personnes accueillies,
- La réponse aux politiques de santé publique en matière de handicap,
- Le schéma directeur immobilier.

2 Bilan au 31 décembre 2020

2.1 Bilan actif

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2020					
Libellé	Brut	Amortissement	Net	Net A-1	
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	2 426,22	2 426,23	-0,01	-0,01	
Autres immobilisations incorporelles	486 119,89	405 942,64	80 177,25	160 786,48	
Immobilisations Corporelles					
Terrains	2 143 589,48	562 085,20	1 581 504,28	1 611 894,32	
Constructions	36 567 516,69	18 935 596,48	17 631 920,21	18 853 203,22	
Installations techniques, matériel et outillage	4 194 532,84	3 022 674,97	1 171 857,87	1 291 177,03	
Autres immobilisations corporelles	4 226 474,34	3 557 553,36	668 920,98	802 645,40	
Immobilisations corporelles en cours	602 028,72		602 028,72	274 014,39	
Immobilisations Financières					
Participation et Créances rattachées à des participations	964 885,25		964 885,25	964 885,25	
Autres titres immobilisés	41,00		41,00	41,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	148 558,49		148 558,49	147 341,46	
Total (I)	49 336 172,92	26 486 278,88	22 849 894,04	24 105 988,54	
Comptes Liaisons					
Total (II)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements	41 519,39		41 519,39	48 866,45	
Autres approvisionnements					
En cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances redevables et comptes rattachés	2 152 114,36	63 272,33	2 088 842,03	1 805 200,41	
Autres créances	822 798,00	273 814,17	548 983,83	704 990,71	
Valeurs mobilières de placement	7 775 170,47		7 775 170,47	7 722 021,98	
Disponibilités	13 125 482,97		13 125 482,97	10 930 554,06	
Charges constatées d'avance	61 069,08		61 069,08	62 446,62	
Total (III)	23 978 154,27	337 086,50	23 641 067,77	21 274 080,23	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Total (IV)					
Primes de remboursement des obligations					
Total (V)					
Ecart de conversion (actif)					
Total (VI)					
Total Actif	73 314 327,19	26 823 365,38	46 490 961,81	45 380 068,77	

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Page 5 sur 27

2.2 Bilan passif

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2020			
	Libellé	Net (selon ANC 2018-06)	Net A-1 (selon ANC 1999-01)
	Fonds associatifs sans droit de reprise	7 680 737,40	14 267 381,26
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Dons et legs		
	Subventions d'investissement		481 253,37
	Réserves		
	Excédents affectés à l'investissement sur bien renouvelables	4 565 808,08	4 565 808,08
	Réserve de compensation	2 196 126,01	2 162 570,32
	Réserve de couverture du BFR	586 516,11	586 516,11
	Autres réserves	277 803,20	277 803,20
	Report à nouveau		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	6 399 416,75	719 776,12
	Dép. refusées par l'aut de tarif. ou innop. aux tiers financeurs		-482 449,12
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	1 315 437,53	1 308 885,94
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs		-82 994,76
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	436 861,71	51 357,62
	Subventions d'investissement (renouvelables)	1 407 192,27	685 301,79
	Provisions réglementées		
	Couverture du besoin en fonds de roulement	975 807,69	981 807,69
	Amort. dérogatoires et provisions pour renouvlt des immobilisations		1 430 362,58
	Réserves des plus-values nettes d'actif	970 604,55	970 604,55
	Immobilisations grevées de droit		
	Total (I)	26 812 311,30	27 923 984,75
	Comptes de liaison		
	Total (II)		
	Provisions pour risques	178 476,00	120 000,00
	Provisions pour charges	2 873 030,58	2 646 905,21
	Fonds dédiés	1 563 953,01	218 981,22
	Total (III)	4 615 459,59	2 985 886,43
	Emprunts et Dettes auprès des etab. de credit	10 367 073,22	9 773 575,23
	Emprunts et dettes financières divers	39 395,76	44 117,40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs		26 477,64
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 314 714,83	1 302 989,33
	Dettes fiscales et sociales	3 192 309,50	3 235 798,30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2240,69
	Autres dettes	95 757,74	75 744,00
	Produits constatés d'avance	53 939,87	9 255,00
	Total (IV)	15 063 190,92	14 470 197,59
	Ecart de conversion (passif)		
	Total (V)		
	Total Passif	46 490 961,81	45 380 068,77

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES Page 6 sur 27

3 Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2020			
Libellé		Net	Net A-1
EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens et services		1 186 222,20	1 538 925,34
Production vendue divers		1 033 663,35	1 084 103,04
Production stockée ou déstockage production			
Production immobilisée			
Dotations et produits de la tarification		27 022 905,17	26 390 730,84
Subventions d'exploitation et participations		1 418 343,82	1 700 692,56
Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		228 901,26	228 144,95
Tranferts de charges		490 757,87	457 847,03
Autres produits		3 174 144,89	2 940 707,61
Total Produits d'exploitation (1)		34 554 938,56	34 341 151,37
Achats de marchandises			
Variation de stock achats de marchandise			
Achats de matières premières et fournitures			
Variation de stocks matières premières et fourniture.		7 347,06	-2 047,89
Achats autres approvisionnements		73 314,00	127 249,28
Variation de stock achats autres appro.			
Achats non stockés de matières et fournitures		1 510 240,24	1 524 671,15
Services extérieurs et autres		5 213 566,80	5 597 874,61
Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérat		1 619 551,52	1 658 519,49
Impôts, taxes et versements assimilés autres		178 901,68	190 375,73
Salaires et traitements		16 698 311,76	16 421 544,51
Charges sociales		6 205 460,64	6 367 659,83
Dotations aux amortissements des immobilisations		2 096 323,41	2 197 054,36
Dotations aux amort charges exploit réparties			
Dot aux dépréciations et prov sur actif circulant		98 856,82	1 725,21
Dot aux dépréciations et prov risques et charges		513 502,63	346 624,90
Autres charges		17 015,61	87 650,22
Total Charges d'exploitation (2)		34 232 392,17	34 518 901,40
RESULTAT D'EXPLOITATION		322 546,39	-177 750,03
QUOTE PART			
Excédent ou déficit transféré			
Déficit ou excédent transféré			
QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN			
FINANCIER			
Produits des particip et immobilisations financier		3 113,44	4 436,59
Produits des autres VMP, escomptes divers et autres		74 047,12	103 633,78
Différences positives de change			
Produits nets sur cession valeur mobil.placement			3 318,91
Reprises sur provisions			
Transferts de charges			
Total Produits financiers		77 160,56	111 389,28
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		203 436,73	215 700,18
Différences négatives de change			
Charges nettes s/cession valeurs mobil.de placemen			
Total Charges financières		203 436,73	215 700,18
RESULTAT FINANCIER		-126 276,17	-104 310,90
RESULTAT COURANT		196 270,22	-282 060,93

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Page 7 sur 27

EXCEPTIONNEL			
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54 669,60	217 716,98
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
	Produits exceptionnel sur opérations en capital	184 634,44	222 314,70
	Reprise de provisions règlement couverture BFR		
	Reprise de provisions règlement renouvel immos		
	Reprise de provisions règlement plus values net actif		
	Reprise sur autres provisions règlementées	91 118,28	
	Report ress non utilisées des exercices antérieurs	16 741,42	77 656,61
	Transferts de charges		
	Total Produits exceptionnels	347 163,74	517 688,29
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex couran	74 312,58	124 381,82
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex ant.		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 594,76	6 119,41
	Dotations aux amort et prov couverture BFR		
	Dotations aux amort et prov renouvel immos		
	Dotations aux amort plus val nettes d'actif		
	Dotations aux autres prov règlementées		
	Engagements à réaliser / ress. affectées	16 468,91	43 768,51
	Total Charges exceptionnelles	99 376,25	174 269,74
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	247 787,49	343 418,55
	Impôts sur les sociétés	7 196,00	10 000,00
	IMPOTS SUR LES SOCIETES	7 196,00	10 000,00
	TOTAL DES PRODUITS	34 979 262,86	34 970 228,94
	TOTAL DES CHARGES	34 542 401,15	34 918 871,32
	RESULTAT	436 861,71	51 357,62

4 Annexe

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 46 490 961.81 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 436 861.71€ Les comptes annuels résultent du cumul des 29 sections comptables que compte l'Association LIGUE HAVRAISE. (Les opérations réciproques ainsi que les comptes de liaison ont été neutralisés.)

Etablissements en Gestion propre Déficit : -160 608.34 €

- Association
- EA Vauban Association

Département Travail protégé (Secteur Commercial) Excédent : 287 860.48 €

- E.S.A.T Porte Océane et La Lézarde

Etablissements sous Gestion contrôlée Excédent : 309 609.57€

- Siège

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Accueil de jour « le club »
- Maison d'Accueil Spécialisée Handicap Psychique
- Atelier de jour « Le Perrey/Salamandre »
- Foyers médicalisés Perrey / Salamandre
- Forfaits Soins Perrey / Salamandre
- SAMSAH (Conseil général et Ddass)
- SAVS
- Dispositif Logement inclusif
- Foyer Edmond Debraize

Pôle Adulte

- I.M.P l'Espérance
- Impro Renaissance
- Sessad
- A.A.P. (Arbre A Papillons)
- E.E.A.P Les Myosotis
- Offre de répit

Pôle Enfance

- E.S.A.T. Porte Océane
- E.S.A.T. La Lézarde
- Cap Emploi
- EFELHIA

Pôle Travail

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Page 9 sur 27

4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

Le nouveau règlement instaure de nouvelles informations, de nature juridique et financière, destinées à une plus grande transparence financière.

Le passage du règlement CRC n° 1999-01 au règlement ANC n° 2018-06 engendre des changements de méthodes nécessitant des informations spécifiques dans l'annexe de l'exercice de première application du règlement.

Les principaux changements de méthode concernent :

- ✚ Les fonds dédiés (paragraphes 4.1.8 et 4.3.4)
- ✚ Les subventions d'investissements (paragraphes 4.1.9 et 4.3.5)
- ✚ Les fonds propres (paragraphe 4.3.9)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✚ Continuité de l'exploitation,
- ✚ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✚ Indépendance des exercices,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi que des règles de convergence entre l'EPRD-ERRD et les comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

La date de départ de l'amortissement est fixée à la date d'acquisition et de mise en service de l'immobilisation.

Gros Œuvre	30 à 50 ans
Plomberie	10 à 50 ans
Electricité	15 à 25 ans
Menuiserie	15 à 35 ans
Agencements des constructions	5 à 25 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

4.1.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

NOM	SIREN	Quote Part Capital Détenu			Montant capitaux propres 31/12/2020	Résultat 31/12/2020	Quote Part Capital Détenu			Valeur titre brut
		Capital	Nombre d'Action	Nominal			Capital	Nombre d'Action	Nominal	
SAS VAUBAN LH	809.641.236	509 380	50 938	10	764 474	3 034	100%	-	100%	504 380
SAS WEEE VAUBAN	852.893.981	5 000	500	10	75 069	65 069	50%	-	50%	
SAS VAUBAN ENVIRONNEMENT	793.594.797	30 000	3 000	10	633 949	67 667		100%	100%	
SAS VAUBAN INDUSTRIE	509.557.237	474 380	47 438	10	1 065 676	65 329		100%	100%	
FOND DE DOTATION					447 696	- 1 895				455 000

L'association La Ligue Havraise détient 100% des titres de la SAS Vauban LH, qui détient elle-même :

- La société SAS Vauban Environnement et la SAS Vauban Industrie à hauteur de 100% (les titres détenus par l'association La Ligue Havraise dans la SAS Vauban Environnement et dans la SAS Vauban Industrie ont été apportés en 2015 à la SAS Vauban LH. Un échange de titres a été constaté pour 504 380€. Cet échange de titres n'a généré aucune charge et aucun produit),
- Ainsi que la société SAS WEE Vauban à hauteur de 50%, créée le 31/07/2019. Les premiers comptes annuels de cette entité seront établis au 31/12/2020 pour une période de 18 mois.

Lors de la création du fonds de dotation, dénommé « Fonds d'Action de la Ligue Havraise pour l'aide aux personnes handicapées » en 2011, la Ligue Havraise a apporté des actifs valorisés à hauteur de 455.000 euros. La sortie de ces actifs a été comptabilisée en contrepartie de « parts dans les entités liées » pour le même montant.

4.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.1.4 Provisions Réglementées

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.2)

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques prévues par la réglementation budgétaire (CASF et instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- ✚ Différence de réalisation d'éléments d'actif (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement),
- ✚ Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement,

Les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations sont transférées aux fonds dédiés sur investissements comme indiqué dans le règlement ANC 2019-04

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Page 11 sur 27

4.1.5 Provisions pour risques et charges

(Détails des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.3)

Ce poste enregistre les provisions constituées en vue de faire face à des risques identifiés à la clôture de l'exercice.

4.1.6 Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)

La provision est calculée selon les mêmes règles que les années précédentes (augmentation salaire, mortalité etc). De plus pour cette année, il a été pris en compte le fait que dans l'accord NAO 2020 un salarié Ligue havraise a désormais droit à 1 mois d'indemnité de départ en retraite à partir de 5 ans d'ancienneté à la place de 10 ans prévu par la CCN 66.

Chaque année le taux d'actualisation est ajusté en calculant une moyenne glissante sur les 7 dernières années. Le taux d'actualisation utilisé en 2020 est de 1.61 % contre 1.99 % l'an dernier.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2009	3,00%					
2010	3,00%	3,00%				
2011	3,00%	3,00%	3,00%			
2012	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%		
2013	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	
2014	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2015	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2016		1,31%	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%
2017			1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
2018				1,57%	1,57%	1,57%
2019					0,77%	0,77%
2020						0,34%
Moyenne	3,00%	2,76%	2,52%	2,31%	1,99%	1,61%

4.1.7 Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables au financeur

Les provisions de congés payés sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2007-05 du 4 mai 2007.

Leur refus par l'autorité de tarification comme les autres dépenses refusées sont transférées au compte 11591 selon la réglementation ANC 2019-04

Les provisions d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'article 335-1 du PCG et conformément à la recommandation de AMC 2013-02.

4.1.8 Fonds dédiés

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.4)

La Ligue Havraise bénéficie de ressources affectées, telles que les dons, les legs ou encore certaines subventions de fonctionnement. Ces ressources sont affectées à des projets particuliers. Tant que ces projets ne sont pas réalisés, les fonds sont constatés au passif. Dès qu'ils sont utilisés, une reprise sur fonds dédiés est constatée en produit, venant ainsi neutraliser la dépense effectuée.

4.1.9 Subventions d'investissement

(Détails des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.3)

Dans le règlement 2018-06, les subventions d'investissement sont à reprendre au résultat au même rythme que l'amortissement des biens financés.

Concernant les subventions comptabilisées précédemment aux comptes 10260000 et 10360000, elles sont reclassées selon la reconstitution de leur traitement comptable :

- Reclassement dans le compte de report à nouveau pour les biens financés complètement amortis
- Reclassement aux comptes 131 et 139 pour les biens financés en cours d'amortissement

4.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE

4.2.1 Legs

Se référer à l'Etat des legs paragraphe 4.3.10

4.2.2 Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2020, les immobilisations en cours atteignent 602 028.72euros.

✚ Rénovation du site du Perrey :	582 999.95
✚ Rénovation du site de la Salamandre :	12 573.00
✚ Informatique	6 455.77

4.2.3 EFELIHA : Subventions reçues

Prestations Appuis Spécifiques (PAS) handicap psychique et Prestations Spécifiques d'Orientation Professionnelle (PSOP).

Au titre de l'année 2020 EFELIHA a bénéficié de subventions d'un montant de 216 264.82 €, pour un total de charges de 284 811.73 € suite à la réponse à un appel d'offre AGEFIPH en juillet 2011 pour la délivrance de prestations ponctuelles spécifiques.

4.2.4 Le sinistre de l'Esat Porte Océane

La procédure judiciaire est toujours en cours.

4.2.5 Nouveaux Emprunts

Le 17 juin 2020, la Ligue Havraise a souscrit deux nouveaux emprunts sur 60 mois :

- ✚ A la caisse d'épargne pour 750 000 euros au taux de 0.71%
- ✚ Au Crédit coopératif pour 750 000 euros au taux de 0.45 %

4.2.6 Covid-19.

En raison de la crise de la Covid-19, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020, et le gouvernement a décidé des mesures de confinement à compter du 17 mars.

Les établissements de l'association en externat ont été fermés durant le 1^{er} confinement. Puis ils ont réouvert progressivement : en activité partielle, puis en activité totale. Il est à noter que ces établissements ont connu d'autres périodes de fermetures lorsque ils ont eu des cas de Covid 19.

Dans les internats, certains résidents sont restés confinés au domicile familial.

Cette absence d'activité n'a pas eu d'impact réel sur les recettes de l'association :

- L'Agence Régionale de Santé a versé la dotation à 100 % ;
- En vertu de l'instruction n°DGCS/5C/2020/54 du 27/3/20, le Conseil Départemental a compensé l'absence des personnes en confinement familial en réglant 100% des factures sur la base du taux d'activité de la période du 1^{er} au 15 février 2020 (prise en charge par le département de la contribution usagers).

Concernant les charges supplémentaires en lien avec la crise sanitaire :

- L'état a compensé l'ensemble du coût de la rémunération garantie des travailleurs handicapés. Ainsi, la part de rémunération garantie incombant d'ordinaire à l'ESAT ainsi que les cotisations afférentes ont été prises en charge par l'ETAT du 12 Mars au 31 Juillet 2020.
- Les primes « Covid » versées aux salariés ont été pris en charge :
 - À 100% sur les établissements financés par l'ARS soit 308.000 euros ;
 - A hauteur de 11 829 euros sur les établissements financés par le Conseil Départemental sur un montant global versé de 47 000 euros.
- L'ARS a pris en charge les surcoûts engendrés par la crise sanitaire sur les établissements qu'elle finance. Cela correspond aux indemnités de chômage partiel, aux indemnités journalières, aux contrats de remplacement, aux astreintes supplémentaires, au recours à des personnels extérieurs, aux équipements de protection individuelle, aux produits d'entretien, au gel et aux masques. L'ARS a également financé les locations de gîte afin d'offrir des séjours aux résidents du fait de l'absence de vacances adaptées. Le financement global est de 157 554 euros.
- Le Conseil Départemental n'a pas participé sur 2020 mais le fera de façon rétroactive, dans le cadre de l'enquête qui est à rendre pour le 30 juin 2021, relative aux surcoûts 2020.
- La ville du havre a exonéré l'Impro de 50% de son loyer, des charges et de la taxe foncière ; ce qui représente une économie de 29 664 euros.
- Les emprunts réalisés auprès de nos partenaires bancaires (Crédit Coopératif et Caisse d'Epargne) ont bénéficié d'un report d'échéance. La baisse de capital remboursé a un impact positif sur la trésorerie et sur le bilan à hauteur de 423 031 euros.

4.3 DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

4.3.1 Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau

Ventilation du résultat de l'exercice

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTRÔLE (1)		309 609,57
TRAVAIL PROTEGE (2)		287 860,48
ASSOCIATION (3)	-160 608,34	
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3)		436 861,71

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
<i>AFFECTES SUR EXERCICES ANTERIEURS</i>		2 139 673
<i>AFFECTES L'EXERCICE 2020 (1)</i>	- 830 787	
<i>AFFECTES L'EXERCICE 2021 (1)</i>	6 552	
<i>SOUS TOTAL</i>	- 824 235	2 139 673
REPORT A NOUVEAU	- 694 078	
<i>SOUS TOTAL</i>	- 694 078	
SOLDE		621 360
GESTION LIBRE		851 893

(1) Affectation au compte Administratif après approbation des comptes annuels

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Page 15 sur 27

4.3.2 Tableau des réserves et provisions réglementées inscrites au bilan

NATURE	A l'ouverture de l'exercice			Augmentations	diminutions		Montant a la fin de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Dotation	Reprise	Utilisation	
_ Réserve d'équipement	242 590		242 590				242 590
_ Autres réserves							
_ Réserve pour investissement	4 565 808		4 565 808				4 565 808
_ Réserve de trésorerie	586 516		586 516				586 516
_ Réserve sur salaire							
_ Réserve de compensation	2 145 345		2 145 345	33 556			2 178 901
_ Réserve de compensation des charges d'amortissement	17 225		17 225				17 225
_ Réserve liée au résultat	35 213		35 213				35 213
TOTAL RESERVES	7 592 697	-	7 592 697	33 556	-	-	7 626 253
_ Renforcement de la couverture du BFR	975 808		975 808				975 808
_ Quote part liée aux Congés Payés							
_ Quote part pour intérêts courus							
_ Renouvellement des immobilisations	1 430 363	- 1 430 363	0				0
_ Différence de réalisation d'éléments d'actif	976 605	- 6 000	970 605				970 605
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	3 382 775	- 1 436 363	1 946 413	-	-	-	1 946 413

4.3.3 Tableau des provisions inscrites au bilan

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	Diminutions		Montant a la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Provisions pour travaux						
_ Provisions pour litige	120 000	178 476		120 000		178 476
_ Provisions pour départ en retraite	2 557 663	333 227			101 269	2 789 621
_ Autres provision pour risques	89 242	1 800			7 633	83 410
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles	102 627					102 627
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations financières						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 869 532	513 503	-	120 000	108 901	3 154 134

Les autres provisions pour risques correspondent à :

- Au sinistre sur l'ESAT Porte Océane : Solde (84060€) de la provision constituée en 2018, reprise à hauteur de 2450 euros en 2020 pour couvrir les frais d'honoraires constatés sur 2020. La procédure n'étant pas close, le solde est maintenu en comptabilité.
- A un litige avec un salarié provisionné à hauteur de 1 800 euros.

4.3.4 Fonds dédiés

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice			Dotations	utilisations		Transfert	A clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
à l'investissement									
Savs historique		9 955	9 955					9 955	
Myosotis enveloppe 2007		100 000	100 000					100 000	
Manoir extension 2010		648 709	648 709					648 709	
Arbre à papillons créations 2007		257 431	257 431					257 431	
Télémedecine		6 000	6 000		266			5 734	
Esat Lezarde extension 2007		323 150	323 150					323 150	
Sur Subventions de fonctionnement									
Enveloppe "SAMSAH"	69 047		69 047					69 047	69 047
Fond dédiés "RTT"	54 788		54 788					54 788	54 788
Risques Psychosociaux	4 320		4 320		4 320			-	
Formation "autisme"	9 183		9 183		9 183			-	
QVT			-	5 150				5 150	
Contributions financières d'autres organismes									
Taxe d'apprentissage	77 451		77 451	21 340	10 021			88 769	29 327
Bric à Brac sortie IMP	945		945		945			-	
Bric à Brac Debraize salon de jardin	246		246		246			-	
Bric à Brac Myosotis Cousin ext	881		881		881			-	
Bric à Brac Perrey conseil en image	1 220		1 220					1 220	
Commission loisir séjour Ski	900		900		900			-	
Ressources liées à la générosité du public									
TOTAL	218 981	1 345 244	1 564 226	26 490	26 762	-	-	1 563 953	153 163

- Les fonds dédiés à l'investissement :

Le nouveau règlement comptable des associations impacte ce poste à hauteur de 1 345 244 euros. Il s'agit du transfert des provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations.

le choix de la méthode comptable retenue pour rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production des immobilisations amortissables sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations (art. 132-3, règlement ANC n° 2018-06). Impact sur 2020 : 266 euros

- Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement connaissent :
 - o Une augmentation de 26490 € avec :
 - La constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des recettes de la taxe d'apprentissage à hauteur de 21 340 euros,
 - Et la constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des CNR reçus dans le cadre de la qualité de vie au travail pour 5 160 euros,
 - o Une diminution de 26 762 € avec :
 - La reprise des provisions constituées dans le cadre des dons Bric à Brac pour 2072 euros.
 - La reprise des provisions constituées dans le cadre des dons de la commissions loisirs pour 900 euros.
 - La reprise de provisions pour utilisation des CNR Autisme pour 9 183 euros,
 - La reprise de provision pour l'utilisation des CNR reçus dans le cadre de la qualité de vie au travail pour 4 320 euros,
 - La reprise de provision concernant l'utilisation des fonds de la taxe d'apprentissage pour 10 021 euros,
- Les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures de 54 788 ainsi que le fond dédiés « enveloppe Samsah » seront transférés sur d'autres projets en accord avec le financeur

4.3.5 Subventions d'investissement

Les subventions comptabilisées antérieurement aux comptes 10260000 et 10360000 dont les biens financés sont en cours d'amortissement sont reclassées aux comptes 131 et 139 après reconstitution de leur traitement comptable.

TABLEAU DE RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

	A l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC2018-06		
	Montant nominal global	Montant nominal global	Quote -parts antérieures reconstituées (via RAN & compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 230 457,41	5 245 653,60	4 411 590,54	834 063,06

Subventions d'investissements	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variation de l'exercice		Solde à la clôture de
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal:						
Affectées à des biens non renouvelables		481 253	481 253			481 253
Affectées à des biens renouvelables	1 230 457	4 764 400	5 994 858	18 100	200	6 012 758
Total	1 230 457	5 245 654	6 476 111	18 100	200	6 494 011
Quote part virées au résultat						
Affectées à des biens non renouvelables		- 228 625	- 228 625	- 25 382		- 254 007
Affectées à des biens renouvelables	- 545 156	- 4 182 965	- 4 728 121	- 104 891	- 200	- 4 832 812
Total	- 545 156	- 4 411 591	- 4 956 746	- 130 273	- 200	- 5 086 819
TOTAL SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS	685 302	834 063	1 519 365	- 112 173	-	1 407 192

4.3.6 Etat des Immobilisations

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Frais d'établissement	2 426			2 426
Concessions, brevet	482 703	5 330	1 914	486 120
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	485 130	5 330	1 914	488 546
Terrains et agencement de terrains	2 143 589			2 143 589
Constructions	36 397 572	186 559	16 615	36 567 517
Installations techniques, matériels et outill.	4 079 999	181 153	66 619	4 194 533
Autres Immobilisations corporelles	4 327 443	150 288	251 256	4 226 474
Immobilisations en cours	274 014	430 706	102 691	602 029
Avances et Acomptes				
Immobilisations corporelles	47 222 618	948 706	437 182	47 734 142
Participations	964 885			964 885
Autres titres immobilisés	41			41
Prêts et autres immobilisations financières	147 341	3 479	2 262	148 558
Immobilisations financières	1 112 268	3 479	2 262	1 113 485
TOTAL GENERAL	48 820 015	957 515	441 357	49 336 173

VISA POUR AUTHENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Page 20 sur 27

4.3.7 Etat des amortissements

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Régularisation	Diminutions	Cumul amort à la clôture de l'établissement
Frais d'établissement	2 426	-	-	-	2 426
Concessions, brevet	321 917	85 939		1 914	405 943
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	324 343	85 939	-	1 914	408 369
Terrains et agencement de terrains	429 068	30 390			459 458
Constructions	17 544 369	1 401 685		10 458	18 935 596
Installations techniques, matériels et outill	2 788 822	295 912		62 059	3 022 675
Autres Immobilisations corporelles	3 627 425	282 397	-	381	3 660 181
Immobilisations en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations corporelles	24 389 684	2 010 384	-	381	26 077 910
Participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	24 714 027	2 096 323	-	381	26 486 279

4.3.8 Etat des créances et des dettes

ETATS DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Participations Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	41,00		41,00
Autres immobilisations financières	148 558,49		148 558,49
Clients douteux ou litigieux	53 067,62	53 067,62	
Autres créances clients	2 035 774,51	2 035 774,51	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	87 824,01	87 824,01	
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	47 760,00	47 760,00	
Etat et autres collectivités publiques :			
> Impôts sur les bénéfices			
> Taxe sur la Valeur ajoutée	5 663,90	5 663,90	
> Autres impôts et taxes	7 270,91	7 270,91	
> Divers	17 897,04	17 897,04	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	382 567,97	382 567,97	
Charges constatées d'avance	61 069,08	61 069,08	
TOTAL GENERAL	2 847 494,53	2 698 895,04	148 599,49
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETATS DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
> à un an au maximum				
> plus d'un an	10 367 073,22	1 548 742,05	4 868 499,57	3 949 831,60
Emprunts dettes financières divers	39 395,76	39 395,76		
Fournisseurs comptes rattachés	1 314 714,83	1 314 714,83		
Personnel et comptes rattachés	1 361 245,58	1 361 245,58		
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	1 478 804,91	1 478 804,91		
Etat et autres collectivités publiques :	352 259,01	352 259,01		
> Impôts sur les bénéfices				
> Taxe sur la Valeur ajoutée				
> Obligations cautionnées				
> Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	95 757,84	95 757,84		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	53 939,87	53 939,87		
TOTAL GENERAL	15 063 191,02	6 244 859,85	4 868 499,57	3 949 831,60
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 500 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	906 502,01			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4.3.9 Etat des fonds propres

NATURE	A l'ouverture de l'exercice			+	-	Montant au 31/12/N
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06			
_ Fonds propres sans droits de reprise	14 267 381	6 824 581	7 442 801	279 658	41 721	7 680 737
_ Report a nouveau	851 893		851 893			851 893
Total fonds sans droit de reprise	15 119 274	6 824 581	8 294 693	279 658	41 721	8 532 630
_ Excedents affectés a l'investissement	4 565 808		4 565 808			4 565 808
_ Réserve de compensation	2 162 570		2 162 570	33 556		2 196 126
_ Réserve de trésorerie	586 516		586 516			586 516
_ Autres réserves	277 803		277 803			277 803
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	685 302	834 063	1 519 365	18 100	130 273	1 407 192
_ Subvention d'investissement sur bien renouvelable	481 253	- 481 253	0			0
_ Report a nouveau	1 176 769	- 565 444	611 326	1 162 956	1 152 922	621 360
Total fonds avec droit de reprise	9 936 022	- 212 634	9 723 388	1 214 612	1 283 194	9 654 806

4.3.10 Etat des legs

ESTIMATION DU LEGS NET A RECEVOIR

	ESTIMATION	RECU AU 31/12/20(1)	A RECEVOIR (2)
LEGS de Monsieur Maurice CHAUVIN ACCEPTE en date du 29/01/10 7 RUE TOUSTAIN APPARTEMENT	150 000,00	150 000,00	
LEGS de Monsieur Ramon MOLINOS ACCEPTE en date du 25/11/11 3 RUE DAUPHINE <i>lieudit : Quai Michel Féré</i> APPARTEMENT 3E ETAGE 3 Rue Dauphine CHAMBRE 5E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL	60 000,00		60 000,00
APPARTEMENT 4E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL	65 000,00	65 000,00	
8 BOULEVARD FRANCOIS 1er <i>lieudit : Rue de la Commune</i> APPARTEMENT 3E ETAGE BAT 2C 8 Bd François 1er CAVE SOUS SOL BAT 2C	65 000,00	65 000,00	
TOTAL DES BIENS	340 000,00	280 000,00	60 000,00

(1) Ces biens sont comptabilisés au 31/12/2020 car ils sont destinés aux usagers de la LIGUE HAVRAISE

(2) L'intégralité de ce legs sera comptabilisé en PRODUITS NETS à la cession définitive du bien

4.4 Informations complémentaires

4.4.1 Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire

Résultat administratif en gestion contrôlée	531 558.70
Résultat hors gestion contrôlée	<u>119 067.66</u>
Cumul	650 626.36
➤ Retraitement 1 : Dotation aux amortissements par composants non prise en compte par les financeurs	17 294.87
➤ Retraitement 2 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat suite à la nouvelle réglementation comptable	63 407.65
➤ Retraitement 3 : Dotation aux provisions réglementées pour différence sur réalisation d'immobilisations	13 751.01
➤ Retraitement 4 : Evaluation externe (harmonisation de la comptabilité)	4 294.45
➤ Retraitement 5 : Dotation aux provisions retraite	- 312 584.63
<u>Résultat de l'exercice aux comptes annuels</u>	436 861.71

4.4.2 Engagements financiers

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 965 000
Emprunts et dettes financières divers	Néant
TOTAL	8 965 000

	Montant garanti	en cours au 31/12/2020
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	1 100 000	786 142
VAUBAN	465 000	135 701
MAISON D'ACCUEIL PSYCHIQUE	6 800 000	4 760 000
ESAT PORTE OCEANE	600 000	414 000

Le crédit coopératif garantit à 100% l'emprunt (Prêt PHARE) de 1 100 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'extension de la maison d'accueil spécialisée située Manoir d'Eprémesnil à Rouelles au Havre.

Le crédit coopératif garantit à 50% l'emprunt de la MAS Psychique pour 6 800 000 €. 50 % sont garantis par la Ville du Havre.

Le crédit coopératif garantit à 100 % l'emprunt pour l'ESAT Porte Océane de 600 000 €.

Une garantie est souscrite auprès de SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF à hauteur de 50 % soit 465 000 € pour le prêt de VAUBAN qui s'élève à 930 000 €.

4.4.3 Effectifs (à la clôture de l'exercice)

- Effectifs encadrants :
Nombre de salariés présents : 544
Dont 470 personnes en CDI et 84 en CDD

Nombre d'ETP : 441.34
- Effectifs travailleurs handicapés ESAT :
Nombre de salariés présents : 251

Nombre d'ETP : 227.09

4.4.4 Contributions volontaires en nature.

Il s'agit de contributions en travail, celui des membres du conseil d'administration.

Leur temps de bénévolat pour 2020 est de 1957 heures.

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées à la Ligue Havraise en raison de la difficulté à valoriser les interventions des membres du conseil d'administration.

4.4.5 Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Personnes concernées :

-  Président
-  Trésorier de l'association
-  Directeur général

Les administrateurs ne sont pas rémunérés. Ils peuvent être remboursés des frais de déplacements engagés sur présentation des justificatifs.

Le Directeur général est rémunéré conformément à la convention collective.